



Fiche d'information sur la protection des troupeaux (2012)

Situation actuelle de la détention de petits ruminants en Suisse

Effectif de moutons: env. 420'000, dont environ 250'000 sont estivés.

Effectif de chèvres: env. 80'000, dont environ 30'000 sont estivés.

Production: 90% viande, 10 % transformation du lait

Production de niche, spécialités

Races principales de moutons: Blanc des Alpes, Oxford, Brun noir du pays.

Races principales de chèvres: La chèvre Gessenay (Saanen), la chèvre du Toggenbourg,

la chèvre chamoisée.

Mode de détention: Mode de détention extensif, avant tout dans les régions

de montagnes et sur les coteaux. En grande partie

comme activité accessoire.

La présence de lynx, de loups et d'ours en Suisse

Effectif de lynx: 100-120 animaux adultes, avant tout dans les Préalpes et

dans l'arc jurassien (une petite population réside aussi dans le nord-est de la Suisse). Les effectifs sont stables.

Distribution du loup: Actuellement 10-15 animaux provenant de la lignée gé-

nétique italienne sont présent en Suisse. Pour l'instant aucune preuve de reproduction. Le loup vit principalement dans les cantons alpins et préalpins. De nouveaux individus arrivent en Suisse chaque année depuis la France et

l'Italie.

Immigration des ours: Des intrusions irrégulières d'ours provenant des popula-

tions italiennes ont lieu en Suisse, particulièrement dans le canton des Grisons et à l'avenir éventuellement aussi dans celui du Tessin. L'immigration de jeunes individus prove-

nant du Sud Tyrol est possible en tout temps.

Dégâts envers de animaux de rente: Chaque année, en moyenne, 100 à 300 animaux de rente

sont tués par des loups et quelques autres par des lynx ou des ours. Les victimes sont avant tout des moutons et des

chèvres, rarement des bovins.

La gestion des grands prédateurs de la confédération

La protection des troupeaux se base sur les aides à l'exécution de la confédération afin de rendre possible la coexistence entre les grands prédateurs et la détention de petits ruminants. Des concepts ont été établis afin de:

- prendre en considération toutes les dispositions de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages,
- créer les conditions cadres dans le but de minimiser les problèmes qui peuvent apparaître entre la présence de grands prédateurs et les activités humaines comme l'agriculture, la chasse, les loisirs et le tourisme.

Les aspects suivants ont été réglés:

- L'organisation de la surveillance et du contrôle des populations de grands prédateurs,
- Les conditions cadres de la stratégie du programme de protection des troupeaux,
- L'organisation et la mise en place des mesures de protection des troupeaux.

Le programme fédéral de la protection des troupeaux

Mandant: Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Mandataire de la protection

des troupeaux: AGRIDEA, association suisse pour le développement de

l'agriculture et de l'espace rural.

Mandataire des questions chiens: Association « Chiens de protection des troupeaux

Suisse » CPT-CH

Bases légales: Loi sur la chasse, ordonnance sur la chasse

Autres ordonnance importantes: Ordonnance sur la protection des animaux, Ordonnance

sur les contributions d'estivage

Budget annuel 2012: Fr. 850'000.-

Thème central du programme: Etablissement et gestion d'un réseau national de centres

de compétences régionaux pour l'élevage des chiens. Conseils aux détenteurs d'animaux, aux responsables d'alpage et aux bergers. Payement des contributions aux détenteurs d'animaux de rente et aux exploitants

d'alpage. Soutien immédiat grâce au groupe

d'intervention mobile. Développement des mesures de protection des troupeaux et améliorations de tout ce qui touche à l'utilisation de chiens de protection des trou-

peaux.

Défis actuels: Le potentiel de conflits entre le tourisme et les chiens de

protection des troupeaux. Les nombreuses structures d'alpage qui ne sont optimales pour la mise en place d'une protection des troupeaux. La protection des bovins. La protection des surfaces agricoles utiles. Le manque de bergers expérimentés. L'optimisation de l'élevage et de la formation des chiens de protection des troupeaux. Les fortes résistances, dans certaines régions, contre la présence du loup. La protection des troupeaux

et les chiens de protectionbdes troupeaux.

Pour plus d'informations: www.protectiondestroupeaux.ch/ (de/fr/it)

Les mesures de protection des troupeaux et leur mise en place

Mesures de protection: Dans les régions d'estivage, l'utilisation de chiens de pro-

tection des troupeaux arrive au premier plan. Les deux races de chiens qui sont utilisés sont : Le Berger des Pyrénées et le berger de Maremme et des Abruzzes. Sur les petits pâturages de printemps et d'automne, des clôtures ou des ânes peuvent aussi être utilisés comme mesure de

protection.

Conditions cadres nécessaires: Pour protéger un troupeau d'animaux de rente avec un

chien, le troupeau doit être aussi compact et homogène que possible. Ceci peut-être obtenu en particulier à l'aide de pâturages tournants ou grâce à un gardiennage permanent par un berger. Souvent des adaptations du mode de gestion de l'exploitation ou de la composition du troupeau sont inévitables. La motivation et l'engagement du côté du détenteur d'animaux de rente et/ou de l'exploitant d'alpage sont indispensables pour mettre en

place, avec succès, des mesures de protection.

Nombre d'alpage à moutons en Suisse en 20120:

108 alpages avec un gardiennage permanent 229 alpages avec un système de pâturage tournant 563 alpages exploités comme autres pâturages

Nombre d'alpages protégés en 2012: Environ 85, dont la moitié avec un gardiennage perma-

nent par un berger

Nombre de chiens de protection des troupeaux en 2012:

Environ 200

Nombre de moutons protégés en 2012:

Environ 30'000 moutons sont protégés en Suisse. Dans les périmètres de prévention définis par la confédération (zones où la présence de loup a été attestée), environ la moitié des 40'000 moutons estivés sont protégés par des chiens de protection des troupeaux.